

**Cabinet  
Secrétariat de direction**

La Rochelle, le 10/10/2023

Affaire suivie par :  
Laurent Desport  
Tél : 05 16 52 68 02  
Mél : [dasen17@ac-poitiers.fr](mailto:dasen17@ac-poitiers.fr)

Le Directeur académique des services de l'Éducation  
Nationale de Charente-Maritime

Cité administrative Duperré  
Place des cordeliers  
CS 60508  
17021 La Rochelle Cedex 1

à  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école  
S/C de  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale

**Objet : accompagnement des équipes pédagogiques accueillant des élèves présentant des conduites instables ou violentes**

Certains élèves à besoins éducatifs particuliers présentent des conduites instables ou violentes. Leurs comportements peuvent générer des situations de tension dans les classes et aboutir à des difficultés professionnelles pour les personnels qui y sont confrontés. Ce sont le plus souvent l'enseignant de la classe et le directeur qui sont amenés à contacter les institutions et les services adéquats et à gérer les troubles au quotidien. L'enseignant ne doit plus se sentir seul face à ces difficultés ni même ressentir de la culpabilité dans le traitement d'une situation d'élève complexe.

Aussi, pour accompagner les directeurs et les équipes pédagogiques dans cette tâche, le collège des IEN du département de Charente-Maritime a élaboré en 2019 un document qui présente les actions envisageables dans une démarche pluri-professionnelle de recherche de solutions adaptées avec la famille et l'élève. Avec le renforcement de notre coopération avec le secteur médico-social dans cette recherche, ce document a été mis à jour pour rappeler le rôle essentiel de l'équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS).

Bien que n'intervenant pas directement auprès des élèves, l'EMAS offre aux équipes pédagogiques la possibilité d'avoir recours à des experts (comme le DAEP) afin de faciliter l'évaluation des besoins, la compréhension des particularités des élèves et de leur comportement, de développer en réponse, des actions, des outils, des postures. Son intervention permet d'installer, de perfectionner ou de restaurer un contexte de scolarisation plus serein pour l'enfant concerné, pour l'équipe pédagogique et aussi pour sa famille.

L'EMAS peut intervenir auprès des familles, faire du lien avec les établissements médico-sociaux ou orienter vers d'autres dispositifs comme la plate-forme de coordination et d'orientation (PCO) ou le pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE).

Enfin, l'EMAS intervient pour toutes les situations d'élève qu'il soit en situation de handicap ou non.

Vous trouverez avec ce courrier la plaquette de présentation de ce dispositif porté par des associations partenaires (ADEI, UNAPEI et TREMA)

Le service départemental « école inclusive » est à votre écoute pour vous accompagner dans vos difficultés éventuelles.

**Le directeur académique des services  
de l'Éducation Nationale de Charente-Maritime**

  
**Mahdi TAMENE**